

Revoir la signalétique des films

CINÉMA Les acteurs du secteur se sont réunis vendredi mais ce n'est pas simple

► **Enfant admis ou interdit aux moins de 16 ans : en Belgique, on est toujours dans le flou.**

► **Plusieurs pistes sont étudiées pour y voir plus clair.**

Archaique, obsolète ou encore déstructurée : autant de qualificatifs peu glorieux qui reviennent pourtant quasi systématiquement lorsqu'on aborde le sujet de la classification des films en Belgique. Si le sujet a longtemps été mis de côté, la sortie récente de *Love*, de Gaspard Noé, ou encore de *Fifty shades of Grey* l'a remis au goût du jour.

Car en pratique, la labellisation de ces films qui pourraient heurter la sensibilité d'un public non averti est soumise à une réglementation plutôt floue qui peine à être appliquée. Actuellement, le contrôle des films est réglementé

par la loi du 1^{er} septembre 1920 qui interdit l'accès aux salles de cinéma aux mineurs âgés de moins de 16 ans sauf avis contraire d'une commission. Une commission démunie alors que son rôle est pourtant crucial. « C'est un poulet sans tête », reconnaît un des membres de cette dernière. Rarement renouvelée (de nombreux membres en font partie depuis vingt ans), cette instance fonctionne en roue libre, sans réel encadrement.

Devant cette nécessité flagrante de réformer le système, la ministre Fadila Laanan avait lancé, en 2008 déjà, la réflexion dans le cadre de la « plateforme cinéma », un lieu de rencontre où se côtoyaient exploitants, distribu-

teurs et représentants des Communautés et Régions notamment. Mais depuis les conclusions de ce groupe de travail en 2011, aucune décision n'a encore été prise. Rien n'étant jamais simple en Belgique, la compétence a en effet été transférée du fédéral aux Communautés lors de la 6^e réforme de l'État, ce qui rend

une prise de décision globale encore plus difficile.

C'est donc dans ce contexte complexe que les ministres com-

pétents en la matière (à savoir Joëlle Milquet, Jean-Claude Marcourt, Sven Gatz, Pascal

De nombreuses pistes donc, mais une décision qui risque encore de prendre du temps

Smet et Céline Fremault) ont invité les acteurs du secteur à se réunir ce vendredi pour débattre.

« Au sein de la Communauté française, nous pensons qu'il y a

une certaine urgence à adapter la loi et à avoir une vraie signalétique dans les salles de cinéma », explique Jeanne Brunfaut, directrice générale adjointe du Service général de l'audiovisuel et des multimédias de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la lumière de diverses interventions de spécialistes et de débats, différentes pistes ont été mises en évidence. Ainsi, les trois

hypothèses les plus probables seraient une réforme de la commission, un système de corégulation avec une classification a priori par les distributeurs ou encore un système neuf.

« Il faut maintenant définir quelle est l'urgence, conclut Jeanne Brunfaut. Soit d'abord établir une signalétique uniquement pour le cinéma, soit établir un système uniforme pour le cinéma, la télé et les DVD. Dans ce cas, ça prendra plus longtemps. L'agenda, c'est une nouvelle rencontre entre communauté fran-

çaise et communauté flamande, afin de tirer des conclusions et de les présenter aux ministres. »

De nombreuses pistes donc, mais une décision qui risque encore de prendre du temps : si la Belgique souhaite une réglementation globale sur son territoire, la décision dépend en tout de six ministres différents... On fêtera donc peut-être le centenaire de la loi de 1920 avant de trouver une solution ! ■

GAËLLE MOURY